



HOPITAL DE JOUR

Tél : 04 68 77 12 57

Fax : 04 68 72 23 80

L'Hospitalisation de Jour « fragilité » à KORIAN La Vernède

L'hospitalisation de jour est un tremplin pour les patients nécessitant une réhabilitation physique. Elle permet le maintien à domicile des patients qui souhaitent bénéficier d'un programme de réhabilitation complet. L'hospitalisation de jour est également une prolongation de la réhabilitation pour les patients qui sortent d'une hospitalisation complète et qui souhaitent poursuivre les efforts entrepris. Une collaboration avec les acteurs de santé externe est indispensable pour la continuité de la prise en charge.

La prise en charge des fragilités a pour objectif d'évaluer et prendre en charge la fragilité pour favoriser le maintien à domicile, éviter les multiples hospitalisations, réduire la morbidité liée à la poly pathologie ou au handicap...

Cette prise en charge globale améliore la qualité de vie des patients et favorise leur autonomie et leur maintien à domicile.

La réhabilitation, menée en hôpital de jour, complète le traitement classique, en proposant une réadaptation pluri professionnelle.

Pour qui ?

Patients à partir de 75 ans qui présentent des critères de fragilités définis par la grille de FRIED et après une évaluation médicale réalisée par le SSR.

Comment adresser un patient ?

Vous avez la possibilité de prendre contact pour votre patient auprès du secrétariat de l'HDJ au 04.68.77.12.57 afin de faire une demande dossier de pré admission.

Nous vous ferons parvenir un dossier de demande d'admission pour email, fax ou courrier.

Merci de bien indiquer les coordonnées téléphoniques du patient afin que nous puissions le rappeler pour lui confirmer ce premier RDV.

Nous vous demandons de remplir le dossier de demande d'admission avec le patient, et de nous le renvoyer le plus rapidement possible. Ce qui nous permettra de valider son admission.

Ne pas oublier lors de la constitution du dossier avec le patient de lui fournir :

- un bon de transport pour série de 18 séances (si nécessaire) avec demande d'entente préalable dans les cas suivants :
 - les transports vers un lieu distant de plus de 150km ;
 - ou pour les transports en série dont la distance du domicile à l'établissement est supérieur à 50km.
L'absence de réponse dans un délai de 15 jours à compter de l'expédition de la demande vaut accord préalable, sauf urgence attestée par le médecin.

A quel rythme viendra le patient ?

18 séances à raison de 3 fois par semaine :

- soit de 9h à 12h00
- soit de 13h30 à 16h30

PROGRAMME

A l'entrée et à la sortie :

- un bilan initial et final médical (médecin gériatre)
- un bilan d'entrée et de sortie selon intervenant rééducateur
- un bilan d'entrée et de sortie sur les capacités préservée réalisé par IDE

Activités proposées :

| <u>PEC collectives :</u> | <u>Pec individuelles :</u> |
|--|----------------------------|
| Atelier renfo muscu (EAPA) | ASS, |
| Atelier équilibre (kiné, psychomot) | ergo, |
| Atelier prévention chute (kiné, ergo) | kiné, |
| Atelier coordination (EAPA) | EAPA, |
| Atelier cuisine thérapeutique (diet, ergo) | psychologue, |
| Atelier AVQ (IDE, ergo) | psychomot, |
| Atelier cognitif (psychomot, psychologue) | diet, |
| Groupe de parole (psychologue) | médecin, |
| Atelier iatrogénie (pharmacien, médecin) | IDE (éducation à la santé) |
| Atelier hypnose (psychologue) | |
| Atelier aromathérapie (psychomotricienne) | |